

7. Je suis mandaté par une entreprise étrangère pour réaliser les déclarations pour son compte. Comment utiliser SIPSI dans mon cas ?	4
8. Je suis donneur d'ordre d'une entreprise établie à l'étranger. Puis-je utiliser SIPSI ?.....	5
CRÉER/ANNULER UN COMPTE	5
9. Comment créer mon compte ?	5
10. Comment supprimer un compte ?	5
SE CONNECTER A SON COMPTE	5
11. Quel est mon identifiant de connexion ?	5
12. Puis-je donner accès à mon compte à une autre personne?	5
13. Comment changer mon identifiant de connexion (et l'adresse mail associée au compte) ?.....	6
14. Comment changer l'identifiant de connexion si le compte et l'adresse mail associée ne sont plus accessibles ?.....	6
15. Le système ne reconnaît pas mon identifiant et/ou mon mot de passe, que dois-je faire ?	6
16. Comment réinitialiser mon mot de passe ?	6
17. Un message <i>"The requested URL was rejected. Please consult with your administrator"</i> s'affiche. Que puis-je faire ?	9
COMPLÉTER UNE DÉCLARATION	9
18. Comment choisir un modèle adapté à la situation de détachement ?	9
19. Comment renseigner la rubrique « Intitulé » ?	12
20. Comment renseigner la rubrique « Forme juridique ?.....	12
21. Comment renseigner la rubrique « Registre professionnel » et « Référence de l'immatriculation » ?	12
22. Comment renseigner la rubrique « organisme de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale ? »	12
23. Je n'ai pas de représentant en France. Comment renseigner cette rubrique ?.....	13
24. Pourquoi le code postal du lieu de prestation / représentant / donneur d'ordre n'est pas reconnu ?.....	13
25. Je n'ai pas de donneur d'ordre (détachement pour compte propre) mais cette rubrique est obligatoire. Comment procéder ?	14
26. Mon client français est un particulier, qui ne dispose pas d'un numéro de SIRET. Comment procéder ?.....	14
27. Une croix rouge s'affiche devant le numéro de SIRET saisi pour mon client alors que je suis certain de l'exactitude du numéro. Comment résoudre ce problème ?.....	14
28. Pourquoi et comment remplir les rubriques « Intitulé de la convention collective applicable » et « Position du salarié dans la classification conventionnelle » ?	15
29. Comment déclarer plusieurs lieux de prestation ou plusieurs salariés détachés ?	15

ENREGISTRER ET TRANSMETTRE LA DECLARATION	16
30. A la suite d'un problème technique, je ne retrouve plus mon projet de déclaration. Comment faire ?	16
31. Je ne suis pas certain que ma déclaration ait été transmise. Comment être sûr ?.....	16
32. Le contrôle avant transmission paraît assez contraignant. Quels sont les champs obligatoires et pourquoi ?	16
33. SIPSI m'indique une ou plusieurs erreurs sans préciser leur emplacement précis ...	17
34. Un message d'erreur système s'affiche lors de l'enregistrement ou de la transmission de la déclaration.....	19
35. Puis-je modifier ou supprimer une déclaration non transmise ?	19
36. Puis-je compléter une déclaration déjà transmise ?	19
37. Je n'ai pas l'icône crayon pour modifier ma déclaration. Comment faire ?	20
38. Puis-je annuler une déclaration transmise ?	20
39. J'ai réussi à transmettre ! Et maintenant, que dois-je faire ?	21
40. Pourquoi n'ai-je pas reçu de réponse à ma déclaration de détachement ?	21
Pour en savoir plus	21

GENERALITES

1. Pourquoi créer un compte SIPSI ?

Tout employeur établi hors de France qui détache des salariés sur le territoire français à titre temporaire doit transmettre avant le début de son intervention en France une déclaration préalable de détachement à l'inspection du travail du lieu de réalisation de la prestation. Le portail SIPSI est ouvert en vue de transmettre aux services d'inspection du travail vos déclarations de détachement.

2. SIPSI est-il obligatoire ? Est-il possible d'envoyer une déclaration par d'autres moyens ?

L'envoi d'une déclaration ou d'une attestation de détachement via SIPSI est obligatoire, quel que soit le secteur, la nature ou la durée du détachement. Depuis le 1^{er} octobre 2016 (1^{er} janvier 2017 pour le transport), le service SIPSI est le seul moyen de transmission de la déclaration ou de l'attestation de détachement. Les déclarations transmises par mail, courrier ou fax ne sont pas recevables. L'absence de déclaration de détachement vous expose à de fortes amendes et au risque de voir votre prestation suspendue en cas de contrôle.

3. Quels sont les avantages de SIPSI ?

- Aucune recherche à faire sur les coordonnées du service d'inspection du travail territorialement compétent. SIPSI se charge de transmettre votre déclaration.

- Possibilité de pré-enregistrer certaines informations dans des référentiels ou de dupliquer une déclaration déjà transmise pour réduire les délais de saisie
- Transmission d'une déclaration complémentaire en cas de changement dans les conditions de réalisation du détachement
 - Envoi d'un accusé de réception comprenant votre déclaration au format officiel (« Cerfa ») en pièce jointe, que vous pouvez transmettre à votre client pour justifier de votre régularité
 - Possibilité de retrouver dans votre tableau de bord les déclarations déjà transmises à l'inspection du travail ou en cours de rédaction

4. Je suis employeur en France et souhaite détacher mes salariés à l'étranger. Dois-je créer un compte SIPSI ?

Non, SIPSI ne permet pas d'accomplir cette formalité car il n'est pas nécessaire d'effectuer une déclaration à l'inspection du travail française pour détacher du personnel détaché hors de France. Nous vous conseillons en revanche de vous renseigner sur les formalités applicables dans le pays d'accueil d'une part ([contacts vers les autorités compétentes](#)) et d'autre part auprès de votre organisme de sécurité sociale pour le maintien de son rattachement à la sécurité sociale française (<http://www.cleiss.fr/reglements/a1.html>).

5. Je suis travailleur indépendant. Dois-je compléter une déclaration de détachement via le site SIPSI ?

Non, en France, la déclaration de détachement transmise à l'inspection du travail ne concerne que les travailleurs salariés.

6. Le site SIPSI permet-il d'obtenir un « certificat A1 » ?

Non, le certificat A1 sert à justifier du maintien du rattachement de vos salariés détachés à la sécurité sociale de votre pays pendant la durée du détachement. Il s'agit d'une formalité en matière de sécurité sociale alors que le site SIPSI permet d'informer les services de contrôle du détachement afin de vérifier le respect des règles de droit du travail. Le certificat A1 doit être demandé à l'organisme de sécurité sociale compétent dans votre pays ([Annuaire des organismes](#)). Sa présentation pourra également être demandée par les services de contrôle.

7. Je suis mandaté par une entreprise étrangère pour réaliser les déclarations pour son compte. Comment utiliser SIPSI dans mon cas ?

Que vous soyez le donneur d'ordre ou un autre tiers dûment mandaté à cet effet, la déclaration étant réputée accomplie par l'entreprise étrangère, le service SIPSI n'est pas optimisé à l'heure actuelle pour ce type d'usage. En particulier, si vous créez un compte au nom de l'entreprise étrangère, c'est l'adresse email de l'entreprise étrangère qui recevra les confirmations ou notifications (nouveau mot de passe, accusé de réception). Un moyen de contourner cette difficulté est de créer un compte avec votre propre adresse email, mais vous devrez alors veiller à remplacer pour chaque déclaration

l'adresse email remplie automatiquement à partir du compte par la véritable adresse de contact de l'entreprise étrangère. Vous recevrez alors les notifications liées au compte mais les déclarations comporteront bien les coordonnées exactes de l'entreprise étrangère. Si vous êtes mandatés par plusieurs entreprises étrangères, vous devrez créer un compte pour chacune (avec une adresse email propre, SIPSI n'autorisant pas la création de plusieurs comptes avec une même adresse).

8. Je suis donneur d'ordre d'une entreprise établie à l'étranger. Puis-je utiliser SIPSI ?

Oui, si vous êtes mandaté par l'entreprise étrangère pour réaliser les déclarations en son nom et à sa place, dans les conditions précisées plus haut. Non, si vous voulez adresser une déclaration dite « subsidiaire » car votre co-contractant étranger a failli lui-même à ses obligations alors même que le détachement de ses salariés a déjà commencé. Cette déclaration spécifique doit être adressée directement à l'inspection du travail compétente pour le lieu de prestation. Vous trouverez le modèle ici: <http://travail-emploi.gouv.fr/demarches-et-fiches-pratiques/formulaires-et-teledeclarations/etrangers-en-france/article/declaration-subsidiaire-par-le-maitre-d-ouvrage-ou-le-donneur-d-ordre-du>

CRÉER/ANNULER UN COMPTE

9. Comment créer mon compte ?

Il vous suffit de cliquer sur l'onglet « Créer mon compte » et de renseigner les principales informations concernant l'entreprise étrangère et celle sur le dirigeant de l'entreprise. Prenez garde à l'adresse email demandée : ce sera l'identifiant de votre compte (login). Si cette adresse email est erronée, la création du compte sera possible mais vous ne recevrez pas les accusés de réception et vous risquez de perdre l'accès à votre compte en cas d'oubli du mot de passe.

10. Comment supprimer un compte ?

En cas d'inactivité votre compte sera automatiquement supprimé au bout de 5 ans.

SE CONNECTER A SON COMPTE

11. Quel est mon identifiant de connexion ?

Votre identification de connexion est l'adresse e-mail que vous avez mentionné lors de la création du compte SIPSI. Il est rappelé dans le message de confirmation de la création du compte.

12. Puis-je donner accès à mon compte à une autre personne ?

L'accès à votre compte est confidentiel. Seul l'utilisateur peut envisager de partager avec un autre membre son identifiant et son mot de passe. En cas d'absence ou de départ de

l'utilisateur dans l'entreprise, nous ne pourrons pas vous délivrer les identifiants et mots de passe de connexion.

13. Comment changer mon identifiant de connexion (et l'adresse mail associée au compte) ?

Vous pouvez changer l'adresse email associée au compte et par conséquent l'identifiant de connexion en allant dans « Modifier mon compte ». Attention à ne pas faire d'erreur dans la nouvelle adresse email indiquée, vous risqueriez de perdre définitivement l'accès au compte.

14. Comment changer l'identifiant de connexion si le compte et l'adresse mail associée ne sont plus accessibles ?

Pour des raisons de confidentialité, vous ne pouvez pas obtenir un nouvel identifiant de connexion car le système l'utilise comme identifiant de référence pour vous envoyer votre mot de passe. En cas de perte liée à un changement d'utilisateur dans l'entreprise, vous devez ouvrir un nouveau compte pour effectuer vos déclarations.

15. Le système ne reconnaît pas mon identifiant et/ou mon mot de passe, que dois-je faire ?

Veillez à taper votre identifiant ou mot de passe en ne laissant aucun espace avant et après. Attention à l'usage du « copier-coller ».

16. Comment réinitialiser mon mot de passe ?

Sur la page d'accueil, à droite de votre écran se présente une partie d'accès au compte.

1. Sur la page d'accueil : demander un nouveau mot de passe en cliquant sur Mot de passe oublié

Bienvenue sur SIPSI / Welcome to SIPSI

Déclaration préalable de détachement de salariés en ligne

Online prior declaration of posting



Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français **doit transmettre avant le début de son intervention en France une déclaration préalable de détachement** de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de la prestation.

All employers based outside France with the intention of providing services in France **must submit a prior declaration of posting** of its workers to the labour inspectorate branch of the place where the service is to be provided, **before the posting gets underway**.



Ce site vous permet d'accomplir cette déclaration en ligne dans des conditions sécurisées et simplifiées.
You can use this website to complete this online declaration easily and securely.



A l'issue de la procédure de déclaration en ligne, vous recevrez un courriel d'accusé réception précisant le numéro de référence de votre déclaration et vous en transmettant une copie.
At the end of this online declaration procedure, you will receive a confirmation email containing a copy and indicating the reference number of your declaration.



Pendant toute la durée de leur détachement, les salariés bénéficient de certaines dispositions du droit français du travail, notamment en matière de salaire minimal et de durée

Créer mon compte
Create my account



CONNEXION
LOGIN

Identifiant et/ou mot de passe incorrect !

entreprise.etrangere.sipsi@gn

Retenir mon identifiant / Remember my login

Se connecter
Log in

Mot de passe oublié / Forgotten password

2. Renseigner votre identifiant de connexion (mail) et le code affiché sur la page de réinitialisation de mot de passe.

Demander l'envoi d'un nouveau mot de passe / Ask for a new password

Merci de renseigner votre adresse email de contact

Please give you email address



Saisir le texte

contenu dans
l'image

Enter text in the image



[Mentions légales](#) | [FAQ](#) | [Contact](#)

3. Vérifier votre boîte mail correspondant à votre identifiant de connexion sur SIPSI.
4. Utiliser le mot de passe pour se connecter sur le portail de déclaration.
5. Changement de mot de passe : afin d'éviter la réinitialisation automatique de votre mot de passe vous devez le changer à la première connexion >> Mon compte >> Modifier mot de passe.

de l'enregistrement
Registration references

Activité principale Bâtiment et Travaux Publics / Building and Public works sector
Main activity

Dirigeant de l'entreprise / Director

Nom SOUID Prénom MAHDI
Name First name

Date de naissance 01/01/1980 Ville de naissance SAYADA
Date of birth Town of birth

Pays de naissance TUNISIE
Country of birth

Modifier mot de passe
Update password

Ancien mot de passe
Old password

Mot de passe
Password

Confirmez le mot de passe
Confirm password

Enregistrer Annuler
Save Cancel

17. Un message *"The requested URL was rejected. Please consult with your administrator"* s'affiche. Que puis-je faire ?

Ce type d'erreur n'est pas lié à notre service. Vous pouvez essayer de résoudre cette difficulté en supprimant les cookies ou en changeant de navigateur. A défaut, merci de prendre contact avec votre service informatique.

COMPLÉTER UNE DÉCLARATION

18. Comment choisir un modèle adapté à la situation de détachement ?

Vous disposez de 6 modèles: 3 modèle de déclaration de détachement pour la plupart des secteurs et 3 modèles adaptés spécifiquement aux activités de transport, appelés attestation de détachement. Ces modèles, permettent d'obtenir le document « CERFA » conforme à la réglementation française en vigueur.

Cas de détachement	Transport	Autres secteurs
--------------------	-----------	-----------------

Détachement dans le cadre d'une prestation de service ou pour compte propre	Cerfa n°15553	Cerfa n°15420
Détachement dans le cadre d'une mobilité intra-groupe	Cerfa n°15552	Cerfa n°15422
Détachement par une entreprise de travail temporaire	Cerfa n°15554	Cerfa n°15421

Le choix d'un de ces modèles dépend donc à la fois du secteur d'activité (transport ou autres secteurs) puis de la situation de détachement :

- cas général

Le détachement a lieu soit dans le cadre d'une prestation de service (que le client soit français ou étranger) soit dans une opération pour compte propre (sans client ni donneur d'ordre).

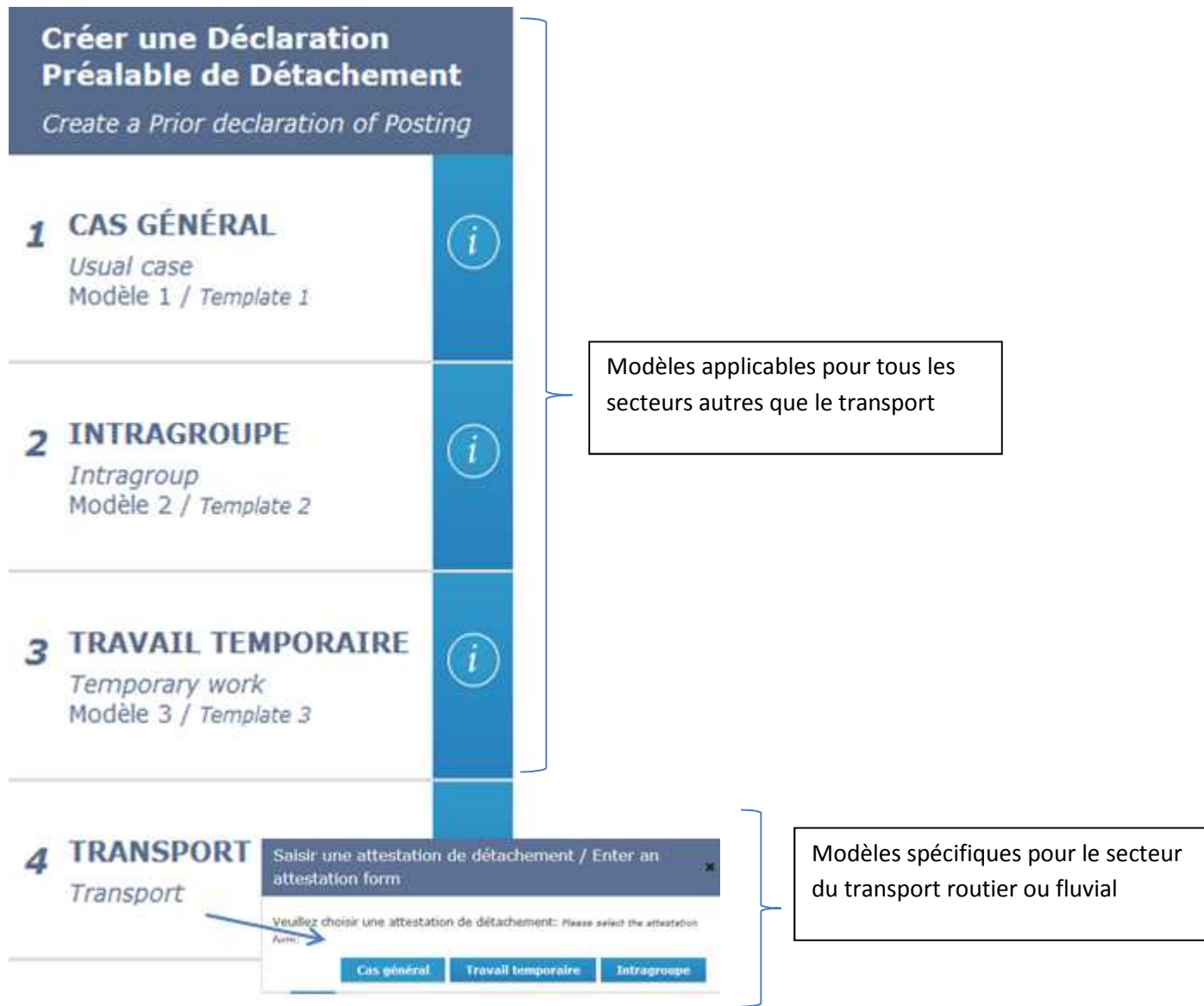
- intragroupe

Le détachement a lieu dans le cadre d'une mobilité temporaire du salarié au sein d'un groupe (par exemple de la filiale ou du siège établi à l'étranger vers une autre filiale ou le siège en France).

- travail temporaire

Le détachement n'a pas d'autre objet que la mise à disposition par une entreprise de travail temporaire de personnel auprès d'une entreprise utilisatrice en France.

Si le détachement ne relève pas du transport, vous choisissez directement un des trois premiers onglets en fonction de la situation de détachement. Si l'opération relève du transport, vous choisissez d'abord l'onglet transport, puis sélectionnez le modèle adapté à la situation de détachement.



Le bouton  permet d'afficher la description du modèle.

Exemples :

- Je suis une entreprise de maçonnerie espagnole détachant des salariés pour un chantier. Mon client est l'entreprise générale de ce même chantier. Il s'agit d'une prestation de service et je choisis le modèle de déclaration « Cas général »
- Je suis une entreprise industrielle autrichienne. Mes salariés vont prospecter plusieurs clients potentiels en France. Il s'agit d'une opération pour compte propre, je choisis le modèle de déclaration « Cas général ».
- Je suis une entreprise de transport bulgare effectuant des livraisons pour différentes entreprises en France. Je choisis le modèle d'attestation « Transport – Cas général ». L'attestation établie individuellement pour chaque salarié sera

valable pour plusieurs opérations, indépendamment du nombre de déplacements ou de clients.

- Je suis la filiale belge d'une entreprise industrielle établie en France. Mes salariés vont travailler temporairement en France pour un projet commun au sein du groupe. Je choisis le modèle « Intragroupe ».
- Je suis une entreprise de travail temporaire italienne. Si les salariés que je détache sont mis à disposition d'une entreprise industrielle, agricole ou tertiaire, je choisis le modèle de déclaration « Travail temporaire.» Si les salariés sont des chauffeurs routiers, mis à disposition d'une entreprise de transport, je choisis le modèle d'attestation « Transport – Travail temporaire »

19. Comment renseigner la rubrique « Intitulé » ?

L'intitulé est une façon de définir la prestation dans sa globalité. Il donne davantage de visibilité à votre déclaration et vous permet aussi de la retrouver plus facilement dans votre tableau de bord. Vous pouvez renseigner cette rubrique à votre convenance.

Ex : chantier de la ligne 4 du tramway de Rennes

20. Comment renseigner la rubrique « Forme juridique ?

La forme juridique d'une entreprise est la manière dont elle est constituée dans le pays d'origine, d'après les règles existantes dans ce pays en matière de droit des entreprises.

Ex : société anonyme, société à responsabilité limitée, coopérative, etc.

21. Comment renseigner la rubrique « Registre professionnel » et « Référence de l'immatriculation » ?

Le registre professionnel est l'intitulé du registre dans lequel l'entreprise est déclarée ou immatriculée dans son pays d'origine d'après les règles existantes dans ce pays. La référence de l'immatriculation est le numéro ou l'identifiant de l'entreprise dans ce registre.

Ces rubriques seront prochainement modifiées et simplifiées. D'ores et déjà, si l'entreprise dispose d'un n° de TVA intracommunautaire, nous vous recommandons de renseigner les informations de la manière suivante :

- Indiquer textuellement « n° de TVA intracommunautaire » à la rubrique « Registre professionnel »
- Reporter le numéro de TVA de l'entreprise à la rubrique « Référence de l'immatriculation»

22. Comment renseigner la rubrique « organisme de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale ? »

Il s'agit de l'organisme auquel sont versées les cotisations de sécurité sociale. Si cet organisme est propre à chaque salarié (comme en Allemagne par exemple), vous pouvez indiquer plus simplement le régime de sécurité sociale dont dépendent les salariés (ex : sécurité sociale allemande). Cette rubrique sera prochainement modifiée et simplifiée.

23. Je n'ai pas de représentant en France. Comment renseigner cette rubrique ?

Il est obligatoire de désigner un Représentant en France. Celui-ci sera présent sur le sol français pendant la durée du détachement et assurera la liaison avec les agents de contrôle en tenant à leur disposition certains documents qu'il pourra communiquer sous format papier ou informatique.

Il peut s'agir de toute personne en capacité d'assurer cette mission (présenter les documents, répondre en français aux agents de contrôle). Sous ces conditions, cela peut être le client ou éventuellement un des salariés détachés (la personne doit être aisément joignable par mail ou téléphone). Des règles spécifiques sont applicables dans le transport (le représentant en France doit assurer sa mission jusqu'à 18 mois après la fin du détachement). Pour plus de renseignements sur la réglementation applicable, veuillez-vous référer aux pages indiquées dans la rubrique En savoir plus.

24. Pourquoi le code postal du lieu de prestation / représentant / donneur d'ordre n'est pas reconnu ?

Vérifiez bien que les coordonnées introduites sont correctes. En effet, le code postal du lieu ou des lieux de prestation sert notamment à orienter la déclaration au service d'inspection du travail territorialement compétent. Si vous n'êtes pas sûr du code postal du lieu de prestation ou de votre représentant ou du client en France, nous vous conseillons de commencer plutôt par taper la ville puis de sélectionner un des codes postaux proposés.

Les codes spécifiques CEDEX utilisés pour l'acheminement du courrier de certaines grandes entreprises ne sont pas pris en charge ; il convient d'indiquer à la place le code postal correspondant à l'adresse géographique en France. Vous pouvez préciser le CEDEX à la rubrique complément d'adresse.

Activité et adresse complète / Activity and full address


~~**Rue** place samuel de champlain **N° de voie** 1
Street *Number*~~

~~**Complément adresse** Faubourg de l'Arche
Address line 2~~

~~**Code postal - Ville** 92930
Postal code - Town~~

Activité et adresse complète / Activity and full address

Rue place samuel de champlain **N° de voie** 1
Street *Number*

Complément adresse Faubourg de l'Arche
Address line 2 92930 Paris La Defense Cedex 

Code postal - Ville 92400 - COURBEVOIE

25. Je n'ai pas de donneur d'ordre (détachement pour compte propre) mais cette rubrique est obligatoire. Comment procéder ?

Si le détachement a lieu dans le cadre d'une opération pour votre propre compte sans co-contractant, vous ne devez pas laisser la rubrique vide, mais reproduire à nouveau vos propres coordonnées.

26. Mon client français est un particulier, qui ne dispose pas d'un numéro de SIRET. Comment procéder ?

Une évolution du service est prévue pour prendre en compte cette spécificité. En attendant, vous pouvez renseigner les informations de la manière suivante :

- Identité du donneur d'ordre : « Client particulier : M. Mme [indiquer le nom du client] »
- Adresse complète : reproduire ici la propre adresse de l'entreprise étrangère (cette solution permet d'éviter que SIPSI n'exige le numéro Siret)
- Activité du donneur d'ordre : cocher « autre » et indiquer : « client particulier »

27. Une croix rouge s'affiche devant le numéro de SIRET saisi pour mon client alors que je suis certain de l'exactitude du numéro. Comment résoudre ce problème ?

L'affichage d'une croix rouge est une anomalie technique en cours de correction. Toutefois, cet affichage ne bloque pas la transmission de la déclaration. N'en tenez pas compte et poursuivez votre saisie.

28. Pourquoi et comment remplir les rubriques « Intitulé de la convention collective applicable » et « Position du salarié dans la classification conventionnelle » ?

Les informations demandées ici sont facultatives. Vous ne commettez aucun manquement en ne les renseignant pas. Toutefois, nous attirons votre attention sur l'utilité pour vous de connaître la convention collective applicable en France pour déterminer le salaire minimum conventionnel dont le salarié détaché doit bénéficier pendant son détachement en France.

Les classifications et barèmes de salaire conventionnels peuvent être consultés ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do>

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter une organisation professionnelle, l'inspection du travail du lieu de la prestation ou le service de renseignement administratif (39 39 en France ou +33 1 73 60 39 39 si vous appelez depuis l'étranger).

29. Comment déclarer plusieurs lieux de prestation ou plusieurs salariés détachés ?

Vous pouvez ajouter un ou plusieurs lieux de prestation ou salariés détachés en cliquant sur le bouton (+) à droite du titre la rubrique concernée.

Prestation / Service (+) Ajouter une prestation / Add a service

Activité et adresse complète / Activity and full address

Rue / Street _____ N° de voie / Number _____

Complément adresse _____

Salariés / Workers (+) Ajouter un salarié / Add a worker

Cette annexe doit être complétée par l'employeur pour chacun des salariés qu'il souhaite détacher en France, qu'ils soient ressortissants de l'Union européenne ou d'Etat tiers.
The employer must complete this appendix for each workers posted in france, whether they are Community or third - country nationals.

Informations relatives aux salariés détachés / Informations on posted workers

Nom / Name _____

ENREGISTRER ET TRANSMETTRE LA DECLARATION

30.A la suite d'un problème technique, je ne retrouve plus mon projet de déclaration. Comment faire ?







Pour éviter de perdre votre travail, il est important de procéder régulièrement à des enregistrements intermédiaires, surtout lorsque votre déclaration comprend un grand nombre de salariés ou de lieux de prestation.

Pour cela, cliquez sur l'icône suivante : 


Les données sont enregistrées et le projet de déclaration rejoint le tableau de bord des déclarations non transmises.

31. Je ne suis pas certain que ma déclaration ait été transmise. Comment être sûr ?

Si la transmission a réussi, un message de confirmation s'affiche à l'écran et vous recevez un accusé de réception à l'adresse utilisée pour le compte. En outre, la déclaration passe du tableau de bord des déclarations non transmises à celui des déclarations transmises.

Liste des déclarations préalables de détachement transmises <i>List of transmitted posting of worker's declarations</i>							
Id / Id	Titre / Title	N° de transmission / No. transmission	Date d'envoi / Posting date	Mise à jour le / Updated on	Modèle / Model	Statut / Status	Actions / Actions
433266	Test - compléter en changeant toutes les infos	99#LONDO#2-433266	14/06/2017	14/06/2017	1	Transmise	 
432717	Test - Chantier montage machine	99#LONDO#2-432717	14/06/2017	14/06/2017	1	Transmise	 
	Test - Chantier mo	99#LONDO#2-410					 

Si votre déclaration ne se trouve pas dans ce tableau de bord et/ou que vous n'avez pas reçu l'accusé de réception par mail (vérifiez dans le dossier Indésirables de votre messagerie), cela signifie que la déclaration n'est pas transmise aux services d'inspection du travail.

Pour transmettre, vous devez retourner sur votre projet de déclaration dans le tableau de bord des déclarations non transmises et cliquer sur l'icône de validation : 

Un contrôle de complétude intervient alors et le cas échéant vous devrez compléter votre projet de déclaration sur les points indiqués avant de renouveler une nouvelle tentative de transmission. Une déclaration incomplète sur des champs obligatoires ne peut être transmise.

32. Le contrôle avant transmission paraît assez contraignant. Quels sont les champs obligatoires et pourquoi ?

La plupart des champs de la déclaration sont obligatoires, à l'exception des informations relatives à la convention collective applicable. Les informations collectées sur l'entreprise, la prestation et les salariés détachés sont prévus par la réglementation

française et nécessaire à d'éventuels contrôles de l'inspection du travail. Le contrôle automatisé réduit le risque de devoir répondre à des demandes d'explications ultérieures ou même d'être sanctionné par simple oubli d'une rubrique importante. Par ailleurs, le pré-remplissage de la déclaration à partir des informations du compte, la possibilité de dupliquer une déclaration et l'utilisation des référentiels permettent de réduire le temps passé à la saisie d'informations récurrentes.

33. SIPSI m'indique une ou plusieurs erreurs sans préciser leur emplacement précis

La localisation et le motif de l'erreur (une information manquante le plus souvent) sont normalement indiqués par des messages d'alerte en rouge en tête de page puis en haut dans chacune des rubriques concernées.

Il y a 6 erreurs dans le formulaire
There are 6 errors in the form


4 Prestation Service

Le champ "Date du début de la prestation" ne peut pas être vide
The field "Date of start of service" can not be empty


Le champ "Date de fin prévisible" ne peut pas être vide
The field "Foreseeable End date of service" can not be empty

Si ce n'est pas le cas, il peut s'agir d'un blocage spécifique lié à des caractères spéciaux (le cumul d'un . et d'une , à la rubrique rémunération par exemple) ou à des entrées multiples dans le référentiel. Vous pouvez réessayer en supprimant ces caractères

lorsqu'ils sont superflus ou en supprimant les entrées redondantes dans le référentiel.

DGTTEST2 

Mon compte / *My account*

Mes référentiels / *My repository* 

Dirigeant
Director

Représentant en France de l'entreprise étrangère
Foreign company's representative in France

Prestation
Service

Donneur d'ordre / Cocontractant / Client
Principal / Co-contractor / Customer


Organisme Cotisations Sécurité sociale
Body/bodies collecting social security contributions

Hébergement collectif
Collective Lodging









Salarié
Employee

Déconnexion / *Disconnect*



Liste des Représentants en France 
List of representatives

Filtres / *Filters* 

Nom <i>Name</i>	Prénom <i>First name</i>	Ville de résidence <i>Town of residence</i>	Actions / <i>Actions</i>
LEGAL CONSULT		CHEVIGNY ST SAUVEUR	 
LEGAL CONSULT		NON DEFINI	 
LEGAL CONSULT		PARIS 15	 
SMITH	Jacques	PARIS 15	 
SMITH	Jacques	PARIS 15	 
SMITH	Jacques	PLAISANCE DU TOUCH	 
SMITH	Jacques	PARIS 15	  Supprimer / Delete
SMITH	Jacques	PLAISANCE DU TOUCH	 

Page 1 sur 1 10  Enregistrements 1 - 8 sur 8

Nous cherchons régulièrement à supprimer ces sources de blocage dès que nous les identifions précisément. Si vous rencontrez une difficulté de ce type, vous pouvez nous la signaler en nous envoyant un message avec votre login (pas le mot de passe) et des copies d'écran sur l'adresse de contact.

34. Un message d'erreur système s'affiche lors de l'enregistrement ou de la transmission de la déclaration

Ce type d'erreur peut être lié à :

- Une source de blocage spécifique liée à votre compte ;
- Une source de blocage spécifique liée à la déclaration saisie (des caractères spéciaux que le système ne parvient pas à traiter par exemple)
- Une saturation temporaire du service liée à un afflux de connexion

Vous pouvez suivre les recommandations proposées pour la Q/R n°31 puis réessayer. Si cela ne suffit pas, merci de prendre contact avec l'équipe d'assistance, avec une description précise de ce qui se passait avant l'affichage de l'erreur, votre login (pas le mot de passe) et des copies d'écran.

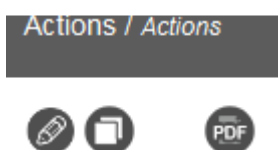
35. Puis-je modifier ou supprimer une déclaration non transmise ?

Les déclarations non transmises peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment. Elles sont conservées pendant 150 jours et supprimées automatiquement si elles ne sont pas transmises avant ce délai.

36. Puis-je compléter une déclaration déjà transmise ?

Si la prestation est en cours, une déclaration de détachement (hors modèles Transport) peut donner lieu à un complément ou une actualisation pour rectifier une erreur ou indiquer un changement à venir dans les conditions de réalisation de la prestation ou du détachement : prolongation du chantier, intervention d'un salarié supplémentaire, etc. Une nouvelle version de votre déclaration est alors générée et transmise à l'inspection du travail. Toutefois, les précédentes versions restent archivées et accessibles à l'inspection du travail. En cas de contrôle, un agent de contrôle sera fondé à prendre en considération la version transmise à la date de ses constats et non celle transmise ultérieurement.

Pour générer une nouvelle version de votre déclaration, se positionner dans le tableau de bord des déclarations transmises, puis sélectionner l'icône du crayon, pour ouvrir et modifier les données, puis transmettre cette nouvelle version.



Conseil : vous pouvez modifier l'intitulé de la déclaration pour indiquer succinctement la raison de la modification. Cela facilitera la compréhension par les services d'inspection du travail de cette nouvelle transmission.


The screenshot shows a table with columns: Id / Id, Titre / Title, N° de transmission / No. transmission, Date d'envoi / Posting date, Mise à jour le / Updated on, Modèle / Model, Statut / Status, and Actions / Actions. The first row has Id 247, Titre TESTtéléphone, N° GB#LONDO#3-247, Date 03/08/2017, Mise à jour le 03/08/2017, Modèle 3, and Statut Transmise. Below the table is a form titled 'Modifier une déclaration (Travail temporaire)' with a dropdown menu set to 'Cerfas'. The form has a section '1 Données entreprise étrangère / Foreign company data' and a field 'Intitulé / Title' with the value 'Chantier Tramway ligne 4 | (v2: prolongation du chantier)'. A blue arrow points to this field.

37. Je n'ai pas l'icône crayon pour modifier ma déclaration. Comment faire ?

Il est impossible de modifier une déclaration dans certains cas de figure :

- La prestation (date de fin initialement déclarée) est arrivée à échéance
- La déclaration est un modèle transport

Dans le premier cas, la modification aurait dû être faite avant la date de fin de la prestation initialement déclarée pour en informer utilement les services de contrôle. A défaut, vous devez générer une nouvelle déclaration, distincte de la première. Vous

pouvez dupliquer () la déclaration initiale pour éviter de ressaisir toutes les informations.

Dans le deuxième cas, les attestations de détachement du secteur des transports sont réputées émises pour un salarié donné et une durée prédéterminée (de 6 mois au maximum). Elles ne sont pas censées pouvoir être modifiées. Si toutefois, vous devez rectifier une erreur ou modifier une information importante, vous pouvez créer ou dupliquer une nouvelle attestation pour le même salarié.

Dans tous les cas, si vous souhaitez indiquer que la nouvelle déclaration succède à une déclaration précédente, nous vous recommandons d'indiquer dans l'intitulé : « annule et remplace la DPD n° [n° de la déclaration indiqué sur le tableau de bord] ».

38. Puis-je annuler une déclaration transmise ?

Il n'est pas possible d'annuler ou de supprimer une déclaration de détachement devenue sans objet, quel qu'en soit le motif, y compris en raison de l'annulation du détachement. En cas d'interrogation du service de l'inspection du travail, vous pourrez leur indiquer que le détachement n'a finalement pas eu lieu. Les déclarations transmises sont conservées pendant 5 ans.

39. J'ai réussi à transmettre ! Et maintenant, que dois-je faire ?

La formalité de déclaration de détachement s'arrête ici. Sitôt votre déclaration transmise à l'inspection du travail, vous recevrez un mail de confirmation avec en pièce-jointe votre déclaration au format officiel (CERFA) en PDF. Il s'agit de l'unique document établi lors de la transmission de votre déclaration. Conservez-le précieusement : votre client ou donneur d'ordre vous le demandera pour justifier que vous êtes en règle de cette formalité. C'est une notification automatique. Il est inutile d'y répondre.

D'autres formalités et obligations s'imposent aux entreprises détachant des salariés en France. Pour mieux les connaître, veuillez-vous référer aux pages indiquées dans la rubrique « Pour en savoir plus ».

40. Pourquoi n'ai-je pas reçu de réponse à ma déclaration de détachement ?

Il ne s'agit pas d'une procédure d'autorisation mais d'une simple déclaration. Il n'y a donc pas de réponse à attendre et si vous respectez vos autres obligations, vous pouvez commencer immédiatement à détacher vos salariés. Vous recevrez éventuellement des demandes de clarification mais ce n'est en aucun cas systématique. Ni l'accusé de réception produit par SIPSI, ni l'absence de demandes de clarification sur votre déclaration, ne doivent être compris comme une validation expresse de la régularité du détachement de vos salariés.

Pour en savoir plus

Adresse E-mail de contact de l'équipe d'assistance : dgt.declaration-psi@travail.gouv.fr

Informations sur la réglementation générale en matière de détachement en France : <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/detachement-des-salaries-et-lutte-contre-la-fraude-au-detachement/article/obligations-de-l-employeur-de-salaries-detaches>

Informations sur la réglementation propre au détachement dans le secteur du transport : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/formalites-declaratives-applicables-au-detachement-dans-transport-routier>